



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

**BON A PUBLIER**  
10 AOUT 2021

## COMMISSION FEDERALE D'HOMOLOGATION ET DE DISCIPLINE DECISION N°0019/FECAFOOT/CFHD/2021

**AFFAIRE :**

**FC BAMENDA CONTRE DECISION DE LA COMMISSION REGIONALE  
D'HOMOLOGATION DE LA LIGUE DE FOOTBALL DU NORD – OUEST DU 29  
JUN 2021**

### **EXTRAIT DU PLUMITIF**

Vu la Constitution ;

Vu la loi 2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;

Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FECAFOOT tenue le 17 octobre 2019 ;

Vu le communiqué final de la session ordinaire du Comité Exécutif de la FECAFOOT tenu le 23 janvier 2020 à l'hôtel Djeuga Palace à Yaoundé;

Vu le point 235 de la sentence TAS 2019/A/6258 As Olympique de Meiganga et consorts c. FECAFOOT du 15 janvier 2021 ;

Vu la requête d'appel N° 1519 du 02 juillet 2021 et les pièces versées au dossier.

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION**

**Etaient présents :**

1. NTUBE NZUBEPIE,
2. Col. AMADOU,
3. Me. NOUYADAJAM Jean Jacques,
4. Me. Eric BISSO,
5. Dr. Aboubakar SAIDOU,

**Présidente ;  
Vice Président ;  
Rapporteur ;  
Membre ;  
Membre.**

## PAR CES MOTIFS

*La commission, statuant en matière d'homologation et de discipline et à l'unanimité des membres présents*

### DECIDE

- Reçoit la requête du club FC BAMENDA ;
- Annule la décision de la Commission Régionale d'Homologation et de Discipline de la Ligue de Football du Nord – Ouest rendue le 29 juillet 2021 pour violation du principe du contradictoire ;

### EVOQUANT ET STATUANT A NOUVEAU

- Suspend pour une durée de deux années le joueur NGOKJAM FRU VERON alias KELVIN NGOKJAM CHE ;
- Homologue le match ayant opposé FC BAMENDA à RAINBOW FC sur le score acquis sur le terrain à savoir : FC BAMENDA (02)- RAINBOW FC (01)
- Avertit les parties qu'elles disposent des délais tels que prescrits par le Code Disciplinaire de la FECAFOOT pour interjeter appel ;
- La présente décision sera publiée partout où besoin sera.

*Fait à Yaoundé le 03 août 2021*

**LE RAPPORTEUR**

**NOUYADJAM JEAN J**

**LA PRESIDENTE**



**NTUBE NZUBEPIE**